

République Française  
Département des Bouches du  
Rhône  
Commune de Meyrargues  
13650

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEYRARGUES

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MARS 2005

L'an deux mille cinq, le vingt-trois mars, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en le lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Raymond BRUN, Maire.

Etaient présents : Mireille JOUVE – Patrick SALLE – Patrick GIRAUD – Pierre MARIA – Pierre BERTRAND – Jean-Louis CARANJEOT, Adjoint.

Antoine NAPOLETANO – Corinne DEPAUX – Blandine SOLDO – Jean DEMENGE – Claude LOZANO – Gilles DURAND – Andrée LALAUZE – Véra FICHANT – Christian MENC (représenté par Claude LOZANO) – Michel ANGERAS – Patrick CORNIGLION – Marie-Isabel VERDU (représentée par Pierre BERTRAND) – Marc SAISSET (représenté par Jean DEMENGE) – Claude VERGE, Conseillers Municipaux.

Absents : Patricia PONS

Secrétaire de séance : Jean DEMENGE

#### Nombre de membres

**Afférents au conseil : 23**

**En exercice : 22**

**Qui ont pris part à la  
délibération : 19**

#### Date de la convocation :

15 Mars 2005

**N°2005-31 L.G.V (LIGNE A  
GRANDE VITESSE PACA) –  
CONTRIBUTION DE LA  
COMMUNE DE  
MEYRARGUES AU DEBAT  
PUBLIC. DECISION DU  
CONSEIL.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Réseau Ferré de France (RFF) étudie la possibilité de création d'une ligne à grande vitesse Provence - Alpes Côte d'Azur.

Une procédure de consultation des collectivités territoriales et des populations concernées a été instaurée et un débat public a été lancé.

A ce titre et en l'état actuel des choses, il me paraît important de signaler d'ores et déjà la position de la commune de Meyrargues concernant cette ligne.

La qualité de l'environnement du Pays d'Aix et en particulier de ses paysages qui en font la renommée et qu'illustrera prochainement « Cézanne 2006 » ne doit subir aucune atteinte.

Aussi, les projets empruntant le Val de Durance et la Vallée de l'Arc ne sauraient être envisagés.

Au contraire le prolongement de la L.G.V Méditerranée desservant actuellement la gare d'Aix Arbois et Marseille Saint-Charles n'apportant aucune atteinte majeure au paysage, doit être privilégié.

De plus, les structures intercommunales du département en particulier la Communauté du Pays d'Aix et la Communauté Urbaine Marseille-Provence-Métropole ont décidé d'harmoniser leur politique, notamment en matière de transport.

Ainsi, il paraît souhaitable de rejoindre la position de la Communauté Urbaine de Marseille, attentive à ce que le développement découlant du passage de la L.G.V reste proche de la façade méditerranéenne, c'est-à-dire un tracé dans le prolongement de la ligne L.G.V Méditerranée passant par la gare T.G.V Aix-Arbois et Marseille, puis vers Toulon et Nice.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de confirmer la position sus indiquée dans le rapport

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture le :

*Le 23 avril 2005*

Et publication ou notification le :

*Le 23 avril 2005*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, Messieurs Claude LOZANO, Christian MENC et Patrick CORNIGLION s'étant abstenus,

- **CONFIRME** la position indiquée dans le rapport soit :
  - \* le passage de cette ligne par la gare de l'Arbois,
  - \* le refus du passage par le Val de l'Arc et le Val de Durance
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la défendre dans toutes les instances chargées d'étudier le projet

Pour extrait certifié conforme,  
Raymond BRUN

